



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 64770

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés que l'année 1994 sera l'année internationale de la famille. De nombreux pays ont constitué un comité national pour organiser des manifestations en vue de célébrer cette année ; une coordination existe avec un secrétariat basé à Vienne, dans le cadre de l'ONU. La fédération des familles de France, - deuxième mouvement familial de France - souhaite connaître les modalités d'organisation qui ont été mises en place en France, et les possibilités offertes aux mouvements familiaux pour participer à la préparation de cette année internationale de la famille. Quinze mois avant le lancement de cette célébration, la fédération des familles de France estime qu'il serait regrettable que la France ne s'associe pas à cet hommage à la famille, ou que seules des actions dispersées soient organisées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures prévues par le Gouvernement pour favoriser le bon déroulement de ces manifestations.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64770

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5376